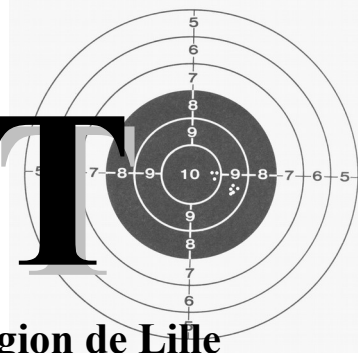




N°141

28 avril 2017

Le Quotidien ça se change !!!

Compte-rendu du CTSD du 24 avril 2017

Le 24 avril s'est tenu à la DI de Lille un Comité Technique. Initialement, il n'était prévu à l'ordre du jour qu'un seul point : l'expérimentation de la démarche Bien Être Au Travail (BEAT) sur la DI, mais le président a décidé d'en joindre d'autres :

- la modification du régime horaire du Bureau de Boulogne,
- l'implantation d'un poste d'adjoint à un chef de pôle de la DI,
- et une fois de plus la fermeture de la BSI d'Hirson (ça ne fera que le 5^{ème} Comité Technique sur le sujet en 5 ans !).

L'ensemble des organisations syndicales siégeant au CTSD avait demandé le report de cette séance après les échéances présidentielles, susceptibles de modifier la politique générale de la douane notamment en matière de suppression de bureaux et de brigades.

M. Meunier ayant rejeté cette demande au nom de la continuité de l'état, l'intersyndicale a décidé de faire une déclaration liminaire commune (jointe ci-dessous).

Modification du régime horaire de travail hebdomadaire du bureau de Boulogne

Les agents s'étant prononcés pour cette modification à la majorité, l'ensemble des OS a voté « pour » le changement horaire du régime ARTT du Bureau de Boulogne.

Fermeture de la BSI d'Hirson : « L'histoire sans fin »

En second point est venu la suite de la saga, débutée en 2012, portant sur la fermeture d'Hirson.

Petits rappels des faits :

Juin 2012, après deux passages mouvementés en CTSD l'administration acte la fermeture de la BSI contre l'avis de l'ensemble des représentants du personnel.

Il s'ensuit une traversée du désert pour ce sujet de 4 ans, dans un premier temps pour des raisons immobilières, la BSI de Maubeuge n'ayant pas la capacité d'accueil suffisante puis par l'obtention par les OS d'un moratoire sur les fermetures de brigades.

Mars 2016, de nouveau le sujet revient sur la table. La BSI devra être définitivement fermée en septembre 2016 ?

En mai 2016, passage du projet de fermeture en CHSCT de Picardie et note du DI de fermeture le 13/05/2016.

En Août 2016 : la CFDT dépose un référé auprès du Tribunal Administratif de Lille aux motifs suivants : le CHSCT, doit légalement se tenir en amont de toute décision de fermeture et selon l'article 50 du code des douanes la compétence de fermeture d'une brigade est du ressort exclusif du directeur général des douanes. Le TA précise lors de l'audience publique, qu'il ne rendra aucune décision, la fermeture n'étant pas effective puisque la note rédigée par le DI ne vaut pas arrêté de fermeture car rédigée par une autorité non compétente !

Octobre 2016 : la Directrice Générale publie l'arrêté de fermeture de la BSI. Immédiatement la CFDT dépose un référé auprès du Tribunal Administratif de Montreuil et obtient la suspension de la décision pour « erreur manifeste d'appréciation » de la Direction Générale. Le juge a, en effet, retenu que le délai entre le Comité technique de 2012 et la décision de 2016 amène à douter de la légalité de la décision.

Humiliée et piquée au vif, l'administration se paie un maître du barreau spécialiste du Conseil d'État et se lance tout l'hiver dans une bataille juridique. Elle obtient le 3 février 2017, l'annulation de la suspension ! La bataille des référés n'ayant pas éclaircie la décision, ce sera donc in fine, le juge administratif qui rendra un jugement définitif sur le fond.

Le 17 février 2017 la décision finale tombe : le tribunal annule définitivement la décision de fermeture de la BSI d'Hirson ! L'ensemble des actes administratifs mis en place par la DI depuis près de 5 ans, pour fermer cette unité, sont définitivement nuls. Tout est à refaire et dans cette bataille les agents auront gagné au minimum deux ans et demi de répit.

Le président remet donc le couvert à ce CTSD. Il annonce que les motifs de la fermeture sont les mêmes que ceux présentés par son prédécesseur en 2012. Pour lui, la brigade d'Hirson n'a plus d'utilité sur le maillage douanier actuel. Le secteur de la Thiérache sera couvert par les brigades de Laon et de Maubeuge. La CFDT lui répond que le contexte d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celui de 2012 car depuis les attentats de 2015, nous sommes en état d'urgence permanent avec des contrôles renforcés aux frontières. Par ailleurs, avec l'annonce présidentielle de 2016, la surveillance a vu ses effectifs augmenter de 76 agents sur la DI de Lille (alors que l'on nous en promettait 90 !). Il est donc totalement contradictoire et incompréhensible d'augmenter les effectifs SU et de supprimer des brigades.

Nous aurions encore pu discuter longtemps, mais le DI ayant pour mission de fermer impérativement cette brigade et le plus vite possible, resta complètement sourd à nos arguments.

L'ensemble des O.S. a donc, comme annoncé dans notre déclaration liminaire, quitté le CTSD après avoir voté « contre » la fermeture.

Le CTSD sera donc re-convoqué pour traiter ce sujet le 09 mai prochain.





Déclaration liminaire CTSD du 24/04/2017

Monsieur le Président,

Tout d'abord, les organisations syndicales tiennent à vous faire savoir, qu'elles déplorent votre refus catégorique de reporter ce CTSD à une date postérieure aux résultats des élections présidentielles, qui comme vous le savez, pourraient avoir des répercussions sur nos effectifs et implantations.

Une fois de plus, vous démontrez le peu d'importance que vous portez au dialogue social.

Vous nous réunissez ce jour en séance pour notamment entériner la fermeture de la brigade d'Hirson. Une nouvelle fois nous vous rappelons que les fermetures des brigades et bureaux sont une aberration. Pour la BSI d'Hirson, le contexte actuel n'est plus du tout celui de 2012 en raison des attentats qui continuent de frapper la France.

Par cette décision vous contribuez sciemment à la destruction du maillage douanier et donc à l'affaiblissement des capacités de contrôle de nos brigades aux frontières. Justifier l'inverse ne pourra leurrer personne.

Pour toutes ces raisons, l'ensemble des organisations syndicales a décidé de quitter ce CTSD après le vote sur la BSI d'Hirson.